



Assurance vie

## L'Afer ouvre son contrat à la multigestion

par Caroline Durand - le 14/12/2007 - L'Agefi Actifs

**Géré par La Française des Placements et CPR AM, Opensfer permet aux adhérents d'investir sur des gérants externes et de nouvelles classes d'actifs. Par le biais de ce nouveau support d'investissement, l'association franchit une étape en élargissant ses relations dans le monde de la gestion**

Avant de quitter la présidence de l'Afer le

15 novembre, Bénédicte Coste a laissé en héritage à l'association un contrat d'assurance vie portant le nom d'Opensfer. Annoncé lors de la dernière assemblée générale annuelle, le 29 mai, le nouveau support d'investissement a vu le jour le

12 novembre. Conçu dans un esprit d'élargissement à divers gestionnaires externes et à l'ensemble des classes d'actifs, le produit se différencie à bien des égards des cinq autres OPCVM disponibles mais se veut complémentaire de l'offre existante.

Appel d'offres. Jusqu'ici, Aviva Gestion d'Actifs était l'unique mandataire de gestion des supports d'investissement diversifiés du contrat d'assurance vie de l'Afer, c'est-à-dire de Sfer, Eurofer, Dynafer, Planisfer et du fonds garanti en euros. Concernant Opensfer, si cette société reste le gestionnaire officiel, la volonté de l'association de s'ouvrir à la multigestion se traduit dans la pratique par une délégation de la gestion.

*« Afin de choisir un délégataire de la gestion, l'Afer a créé un comité ad hoc en vue de réaliser un appel d'offres, lequel a été mené avec l'assistance de la société Fideas Capital », déclare Eric Duval de la Guierce, président du directoire d'Aviva Gestion d'Actifs. « Nous avons eu un rôle d'exécution dans cet appel d'offres, précise Pierre Filippi, président de Fideas Capital. Sur une vingtaine de sociétés évoquées, le comité de l'Afer en a retenu dix que nous avons interrogées avec un questionnaire très ouvert. Nous avons réalisé des synthèses et nos propositions ont été revues par les membres du comité. Ces derniers ont finalement sélectionné deux gestionnaires qui étaient difficiles à départager, mais ceci permet de diviser les risques. »*

Relation multipartite. Le support Opensfer est ainsi géré de manière indépendante et respectivement pour moitié des encours par deux délégataires externes : La Française des Placements, qui pratique une gestion qualitative de conviction, et CPR AM, spécialiste des méthodes quantitatives d'allocation.

Par ailleurs, outre sa participation à l'appel d'offres et un rôle de conseil dans la conception d'Opensfer, la société Fideas Capital a été choisie dans une seconde phase pour être le contrôleur des risques du produit. *« Nous effectuons un suivi régulier du respect des limites définies dans le prospectus sous l'ombrelle d'Aviva Gestion d'Actifs », confirme Pierre Filippi.*

Positionnement dans la gamme. *« Deux idées très simples sont à l'origine du produit : la stabilisation de la volatilité et la diversification en termes de classes d'actifs », explique Pierre Filippi. Ainsi, l'objectif principal d'Opensfer consiste à réaliser la plus haute performance avec une volatilité annualisée qui ne doit pas dépasser 8 %, ceci sans contrainte de référence à un indice. Les gérants délégataires allouent les encours en fonction de ce niveau de risque total maximum avec la possibilité d'investir - contrairement aux autres supports du contrat de l'Afer - sur l'ensemble des classes d'actifs, y compris les titres de pays émergents, l'immobilier et les matières*

premières.

« *Opensfer se présente comme une offre complémentaire de la gamme actuelle. En termes de rendement/risque, elle se situe entre la Sicav Sfer, composée de 65 % d'actions et 35 % d'obligations, et le FCP Eurosfer, indexé sur l'indice d'actions EuroStoxx. Dynafer et Planisfer ont aussi une composante en multigestion mais Opensfer vise plus large avec 50 % minimum de fonds extérieurs* », ajoute Eric Duval de la Guierce. t

Caroline Durand



Cet article a été imprimé depuis le site [www.agefiactifs.com](http://www.agefiactifs.com)  
La reproduction de cet article n'est autorisée que dans la limite  
d'une copie et pour un usage strictement personnel.  
Toute autre utilisation nécessite un accord préalable de L'Agefi  
actifs.

[webmaster@agefi.fr](mailto:webmaster@agefi.fr)

© L'Agefi actifs - 2007